

Province de Québec
Municipalité de Saint-Elzéar
Le 2 février 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 2 février 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707 avenue Principale, sous la présidence du maire Hugo Berthiaume :

David Desmarais, Gaétan Drouin, Josée Camiré et Josée Marcoux formant corps entier du conseil.

Mathieu Genest, greffier-trésorier et directeur général est également présent.

Mme Sylvie Lehoux et M. Stéphane Lehoux ont motivé leur absence.

Ouverture de l'assemblée

Le maire procède à l'ouverture de l'assemblée.

22-02-26 *Adoption de l'ordre du jour*

Il est proposé par David Desmarais et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Rapport du maire
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Chèques et comptes
- 8- Dépôt d'un rapport sur la gestion contractuelle
- 9- Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Elzéar # 2026-321
- 10- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 11- Demande de prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse, et lignage des rues
- 12- Appel d'offres pour le scellement de fissure, rapiécage d'asphalte et de pose d'abat poussière
- 13- Adoption de la politique MADA-Familles
- 14- Adoption du plan d'action de la politique MADA-Familles
- 15- Nomination du comité de suivi de la mise en œuvre de la politique MADA-Familles et du plan d'action
- 16- Varia
- 17- Levée de l'assemblée

23-02-26 *Adoption du procès-verbal*

Il est proposé Gaétan Drouin et unanimement résolu

Que le procès-verbal du 12 janvier 2026 soit adopté tel que rédigé.

Rapport du maire

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Correspondance

- Demande d'autorisation d'évènement – Club Autosport la Licorne

24-02-26 Chèques et comptes

Il est proposé par Josée Marcoux et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 282 920.87 et les comptes au montant de 10 340.57 \$ pour finaliser l'année 2025 soient approuvés.

Que les déboursés au montant de 136.00 \$ et les comptes au montant de 241 142.37 \$ soient approuvés pour le mois de janvier.

Dépôt d'un rapport sur la gestion contractuelle

Un rapport concernant l'application du règlement 2018-241 sur la gestion contractuelle est déposé par M. Mathieu Genest, directeur général, le tout conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal du Québec

25-02-26 Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Elzéar # 2026-321

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter un code d'éthique suite à une élection générale;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 12 janvier 2026;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil avant la séance du Conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par David Desmarais et résolu à l'unanimité

QUE le règlement # 2026-321 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux soit et est adopté.

QUE ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

QUE le règlement est déposé dans le livre des règlements de la Municipalité.

26-02-26 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 192 881 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence, il est dûment proposé par Gaétan Drouin et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Elzéar informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes

locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

27-02-26 *Demande de prix pour location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignage des rues*

Il est proposé par Gaétan Drouin et résolu unanimement

De mandater le directeur général pour demander des prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignages des rues.

28-02-26 *Appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiéçage d'asphalte et de pose d'abat-poussière*

Il est proposé par David Desmarais et résolu unanimement

De mandater le directeur général de produire un appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiéçage d'asphalte ainsi que de pose d'abat poussière.

29-02-26 *Adoption de la politique MADA-Familles*

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Elzéar fait partie de la démarche collective pour la mise à jour de la Politique MADA-Familles réunissant dix municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE le comité de pilotage de la MRC a proposé la Politique aux comités locaux des dix municipalités engagées dans la démarche collective;

ATTENDU QUE la proposition de la Politique a fait consensus au sein du comité local de la municipalité;

ATTENDU QUE cette Politique se veut un guide dans la prise de décisions du conseil municipal en ce qui concerne le bien-être des aînés et des familles;

En conséquence, il est dûment proposé par Josée Marcoux et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte la Politique MADA-Familles.

QUE le conseil reconnaît cet outil comme un guide dans la prise de décisions pouvant avoir un impact sur la qualité de vie des aînés et des familles.

30-02-26 *Adoption du plan d'action de la politique MADA-Familles*

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Elzéar fait partie de la démarche collective pour la mise à jour de la Politique MADA-Familles réunissant dix municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU QUE la Municipalité a nommé un comité local mandaté à l'élaboration du plan d'action de la politique MADA-Familles;

ATTENDU QUE ce plan d'action a été élaboré à partir des résultats de la consultation publique réalisée auprès des aînés, des familles et des adolescents;

ATTENDU QUE le comité local a fait consensus sur le plan d'action recommandé au conseil municipal;

En conséquence, il est dûment proposé par Josée Camiré et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le plan d'action découlant de la Politique MADA-Familles.

QUE le conseil reconnait ce plan d'action comme un outil de planification pour les quatre prochaines années.

QUE le conseil s'engage à mettre à profit toutes les ressources nécessaires à la réalisation de ce plan d'action.

QUE le conseil s'engage à travailler en collaboration avec le milieu pour assurer le succès de ce plan d'action.

31-02-26 *Nomination du comité de suivi de la mise en œuvre de la politique MADA-Familles et du plan d'action*

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Elzéar a démontré sa volonté de poursuivre l'amélioration du milieu de vie pour les aînés et les familles par la mise à jour de sa Politique MADA-Familles et de son plan d'action;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de la Politique MADA-Familles et de son plan d'action nécessite la création d'une structure et la mise en place de moyens pour assurer la réalisation et le suivi des actions ;

En conséquence, il est dûment proposé par David Desmarais et résolu à l'unanimité

QUE le conseil constitue un comité de suivi de la Politique MADA-Familles sous la présidence du représentant ou de la représentante des questions touchant les aînés et les familles, accompagné d'un membre de l'équipe municipale.

QUE ce comité se réunisse d'une à deux fois par année.

QUE le mandat de ce comité soit :

- D'assurer le suivi de la politique et la mise en œuvre de plan d'action;
- D'évaluer les résultats obtenus par rapport aux cibles et indicateurs;
- De maintenir la collaboration avec les différents partenaires et les citoyens;
- D'informer la population et les partenaires des avancées;
- Promouvoir les initiatives liées à la politique.

QUE ce comité soit formé de :

- L'élue responsable des dossiers aînés et familles : Sylvie Lehoux
- Représentation de l'équipe administrative : Alexandre Bédard
- Chargé de projet, MRC de La Nouvelle-Beauce : Lisa-Marie Pouliot
- Représentation citoyenne des aînés : Shirley Mc Innes
- Représentation citoyenne des aînés : Marguerite Filion
- Représentation citoyenne des familles : Isabelle Gilbert et Julie Turmel
- Représentation du CISSS-CA : Valérie Lemieux

32-02-26 *Clôture de l'assemblée*

Il est proposé par Josée Marcoux et unanimement résolu de clore l'assemblée. Il est 20h00.

Hugo Berthiaume
Maire

Mathieu Genest, Greffier-trésorier
et Directeur général